Championnats régionaux

LABFC & LARGE d'Epreuves Combinées

LABFC de Marche

Vittel - 14 et 15 janvier 2023

Samedi 14 Janvier 2023

<u> </u>								
Horaire	Ouverture Chambre d'Appel + Composition Jury							
13h00	3000m marche féminin (à partir de minime)							
13h30	5000m marche masculin							
	U23/SEM	U20M	U18M					
14h00	Clôture des confirmations							
14h30			60m					
14h45		60 m						
15h00	60m							
15h15		Longueur	Perche					
15h30								
15h45								
16h00	Longueur							
16h15		Poids 6kg						
16h30								
16h45	Poids 7kg		Longueur					
17h00								
17h30	Hauteur	Perche	Poids 5kg					

Dimanche 15 Janvier 2023

Horaire	U23/SEM	U20M	U18M	U20/U23SEF	U18F		
09h30	Ouverture Chambre d'Appel + Composition Jury						
10h00	Clôture des confirmations 45' avant la première épreuve						
10h45					60 Haies 0.76		
11h00				60 haies 0.84			
11h30		60 haies 0.99	60 haies 0.91		Longueur		
11h45	60 haies 1,06						
12h00							
12h15		Hauteur	Hauteur	Longueur			
12h30	Perche						
12h45					Poids 3 Kg		
13h00							
13h15							
13h30				Poids 4 Kg			
13h45							
14h00							
14h15							
14h30				Hauteur	Hauteur		
15h00		1000 m	1000 m				
15h15	1000 m						
15h30							
15h45					800		
16h15				800			

Horaires indicatifs susceptibles de modifications par le Délégué Technique et/ou le Juge Arbitre en fonction du nombre d'engagés. Veuillez en tenir compte SVP





Championnats régionaux LABFC & LARGE d'Epreuves Combinées LABFC de Marche

Vittel - 14 et 15 janvier 2023

Règlements

Organisation : Ligue d'Athlétisme de Bourgogne-Franche-Comté

Engagement : Les responsables de clubs inscriront sur le site de la ligue d'athlétisme de Bourgogne-Franche Comté la participation de leurs athlètes jusqu'au **jeudi 12 janvier 2023 12h00**

Horaires: Le déroulement horaire des épreuves sera organisé par le Délégué Technique et le Juge-Arbitre en tenant compte des installations disponibles et de l'heure de fin de l'épreuve précédente.

Chaque club devra fournir 1 Officiel sur les 2 journées par tranche entamée de 3 athlètes inscrits Les clubs de marche devront dans la mesure du possible inscrire 1 juge.

En application de la Règle F-222 du Règlement Sportif :

- 1) Les concours de Perche et Hauteur U20M et de Hauteur et Longueur U20F peuvent être intervertis.
- 2) L'ordre des concours des U18M et U18F peut être ajusté en fonction des installations.

Montée de Barre : de 3 en 3 à la hauteur et de 10 en 10 à la perche.

Le Délégué Technique fixera la première barre au vu des performances des athlètes issues des bilans SI-FFA

<u>Date Limite d'engagement sur le site de la ligue Bourgogne/Franche-Comté, y compris le jury, jeudi</u> 12/01/2023 à 12h00

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE

Participation athlète Hors Ligue LARGE et LABFC :

Les engagements doivent impérativement être transmis par <u>la Ligue d'origine à la date limite d'engagement fixée par la</u> LARGE.

Niveau de performance minimale : IR1

Droit d'engagement par athlète : 10€ (à la chambre d'appel)

Les engagements doivent impérativement être transmis par la Ligue d'origine à

avant la date limite d'engagement